

## Rapport sur les questions financières pour 2019 - 2021 et 2022

### Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à :

- i. examiner et accepter les états financiers vérifiés au 31 décembre 2021 ;
- ii. prendre note des résultats du budget administratif pour 2021 ;
- iii. prendre note de l'état du budget non administratif et des contributions volontaires pour 2021 ;
- iv. approuver les ajustements proposés par le Secrétariat aux soldes de 2021, tels qu'ils sont décrits aux paragraphes 9.f, 13, 14 et 15 et présentés dans la colonne H du tableau de l'annexe 2 ;
- v. approuver le report des fonds préengagés de 2021 à 2022, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 10 et présenté dans la colonne C du tableau de l'annexe 4 ;
- vi. examiner l'excédent restant pour 2021 et décider de l'affectation de ces fonds, comme indiqué aux paragraphes 23 et 24, et examiner les options proposées par le Secrétariat pour l'utilisation éventuelle de l'excédent 2021, comme indiqué au paragraphe 40 ;
- vii. prendre note des affectations intersessions des fonds destinées à s'ajuster au budget administratif approuvé par l'ExCOP3 pour 2022, ainsi qu'il apparaît aux paragraphes 22 et 38, et approuver l'affectation des soldes restants du poste « SC58 - Budget 2020 et économies non engagées reportées » en tant qu'économies supplémentaires du fonds de réserve, comme décrit au paragraphe 39 et présenté dans la colonne D du tableau de l'annexe 4 ; et
- viii. examiner les options proposées par le Secrétariat au sujet de l'emploi éventuel des économies réalisées en 2021, telles que décrites aux paragraphes 40 et 41.

### Contexte

1. Le présent rapport traite des questions financières concernant les résultats du budget administratif et du budget non administratif de la Convention sur les zones humides pour la période triennale 2019-2021, et le budget 2022.
2. La bonne gestion financière des fonds administratifs et non administratifs du Secrétariat a été validée par les auditeurs externes qui n'ont soulevé aucun problème nouveau. Les

responsabilités internes et la répartition des contrôles entre l'UICN et le Secrétariat ont été documentées, afin de s'assurer, le cas échéant, que les processus de gestion financière du Secrétariat sont conformes aux politiques et procédures de l'UICN.

3. L'année 2021 a de nouveau été marquée par les restrictions et difficultés liées à la pandémie de COVID-19, qui ont affecté la mise en œuvre par le Secrétariat de son plan de travail et du budget de la Convention, entraînant une moindre exécution des lignes budgétaires, et en particulier celles nécessitant des déplacements, telles que les réunions des organes directeurs et subsidiaires et les déplacements du Secrétariat, ce qui a permis de réaliser des économies budgétaires.

#### **Résultats pour 2021 : budget administratif**

4. L'état financier 2021 vérifié est présenté à l'annexe 1.
5. Une synthèse des résultats du budget administratif 2021 est jointe à l'annexe 2. Elle présente dans la colonne A le budget 2021 d'un montant de 5 081 000 CHF approuvé par la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*, y compris les ajustements approuvés par la SC59, comme il est expliqué au paragraphe 12. La colonne B du même tableau présente l'utilisation autorisée de l'excédent de 76 000 CHF réalisé au cours de l'année pour couvrir le déficit budgétaire découlant du recrutement d'un assistant financier et comptable, conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la Résolution XIII.2, tandis que la colonne C présente les soldes engagés et l'utilisation autorisée des excédents pour un total de 712 000 CHF. Ce montant comprend l'utilisation des fonds approuvés au cours des années précédentes pour les postes suivants : le Groupe de travail sur l'efficacité (Résolution XIII.2, paragraphe 16) ; les engagements du budget 2018 (reportés sur 2019) ; et l'utilisation de l'excédent autorisée par la 57<sup>e</sup> réunion du Comité permanent (voir l'annexe 9.2 du rapport de la SC57, utilisation approuvée par la Décision SC57-47). La colonne D fait apparaître l'utilisation autorisée par la SC59 des économies réalisées sur le budget 2020 pour un total de 293 000 CHF, et la colonne E présente les fonds non engagés reportés de 2020 à 2021 pour un montant de 1 297 000 CHF approuvés lors de la réunion virtuelle de la SC59 de juin 2021.
6. Le budget total disponible pour 2021 était donc de 7 459 000 CHF. L'annexe 2 présente également les recettes et dépenses finales pour 2021 confirmées par l'état financier (annexe 1) et le solde au 31 décembre 2021 pour chacune des lignes et catégories budgétaires.
7. Le Comité permanent est invité à examiner et à accepter les états financiers vérifiés pour 2021 (annexe 1). Les états financiers complets vérifiés pour 2021, y compris les notes et l'avis de l'audit, ont été publiés sur le site Web de la Convention.<sup>1</sup>
8. À la fin de l'année 2021, le solde du budget administratif s'élevait à 2 798 000 CHF. Ce montant comprenait 767 000 CHF de fonds préengagés/planifiés à dépenser en 2022, et 2 042 000 CHF d'économies, dont il faut déduire le déficit net de recettes de 10 000 CHF. Le tableau 1 ci-dessous présente une synthèse des fonds préengagés/planifiés du budget administratif pour 2021 à utiliser en 2022 et les économies réalisées pendant la période triennale 2019-2021 sur le budget administratif. Il convient de noter que les économies résultent essentiellement de l'accumulation des fonds non dépensés au cours de la période triennale 2019-2021 et reportés

---

<sup>1</sup> Voir [https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/report\\_auditor\\_ramsar\\_2021\\_e.pdf](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/report_auditor_ramsar_2021_e.pdf).

conformément aux dispositions de la décision SC57-50<sup>2</sup>, suite principalement à la pandémie de COVID-19.

*Tableau 1 : Synthèse des fonds préengagés du budget administratif pour 2021 et des économies réalisées sur le budget triennal 2019-2021 (en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)*

Catégorie / Département	Fonds préengagés/ planifiés en 2021 à dépenser en 2022(A)	Économies réalisées en 2019-2021 (B)	Total des fonds préengagés 2022 et économies 2019-2021 (C=A+B)	Commentaires sur les fonds préengagés/ planifiés pour 2022 et les économies réalisées en 2019-2021 (économies résultant du report de fonds accumulés au cours de la période triennale)
Cadres supérieurs et gouvernance	0	274	274	<b>Économies</b> : (i) vacances de postes et ajustements des prestations liées à l'emploi et (ii) diminution importante du nombre des déplacements en raison de la pandémie.
Mobilisation des ressources et sensibilisation	211	151	362	<b>Préengagés/planifiés</b> : (i) 86 000 redéveloppement web (ii) 12 000 Journée mondiale des zones humides, (iii) 56 000 Programme CESP, et (iv) 57 000 communications, traductions, publications et établissement de rapports planifiés à titre de préparatifs pour la COP14. <b>Économies</b> : (i) requalification du poste de directeur et recrutement d'un responsable de la mobilisation et des partenariats en 2020, (ii) autre prestations liées à l'emploi, et (iii) baisse du nombre de déplacements.
Appui et conseils aux régions	96	454	550	<b>Préengagés/planifiés</b> : 96 000 mise en œuvre des Missions consultatives Ramsar reportée à 2022. <b>Économies</b> : (i) vacances de postes et ajustements ; poste de conseiller régional pourvu à la mi-2021, et (ii) baisse du nombre de déplacements
Appui aux initiatives régionales	76	1	77	<b>Préengagés/planifiés</b> : poursuite de la mise en œuvre en 2022 des IRR du bassin de l'Amazone pour 76 000 CHF.
Services scientifiques et techniques	224	453	667	<b>Préengagés/planifiés</b> : (i) 10 000 déplacements, (ii) 12 000 déplacements du président du GEST, (iii) 40 000 mise en œuvre du GEST, (iv) 90 000 cinquième Plan stratégique et (iii) 72 000 poursuite de la mise en œuvre des inventaires en 2022. <b>Économies</b> : (i) recrutement d'un directeur, Sciences et politiques à la mi-2021, (ii) diminution du nombre des déplacements, (iii) la réunion en présentiel du GEST n'a pas eu lieu et (iv) Service d'information sur les sites Ramsar.

<sup>2</sup> Décision SC57-50 : « Conformément aux responsabilités définies dans la Résolution 5.2, *Questions financières et budgétaires*, annexe 3, paragraphe 8, le Comité permanent décide que les soldes non engagés/non dépensés des lignes budgétaires peuvent être reportés à l'année suivante pendant la période triennale et présentés à la réunion suivante du Sous-groupe sur les finances. »

Catégorie / Département	Fonds préengagés/ planifiés en 2021 à dépenser en 2022(A)	Économies réalisées en 2019-2021 (B)	Total des fonds préengagés 2022 et économies 2019-2021 (C=A+B)	Commentaires sur les fonds préengagés/ planifiés pour 2022 et les économies réalisées en 2019-2021 (économies résultant du report de fonds accumulés au cours de la période triennale)
Administration/ Web	73	45	118	<b>Préengagés/planifiés</b> : 73 000 plan de renforcement des capacités à mettre en œuvre au cours de la période triennale suivante <b>Économies</b> : fournitures et équipements de bureau.
Services au Comité permanent	25	58	83	<b>Préengagés/planifiés</b> : (i) 9 000 réunions du Comité permanent, (ii) 14 000 Groupe de travail sur l'efficacité, et (iii) 2 000 examen des résolutions (Résolution XIII.4). <b>Économies</b> : services au Comité permanent car la réunion en présentiel n'a pas eu lieu.
Provisions, différences liées au change et services juridiques	62	560	622	<b>Préengagés/planifiés</b> : (i) frais juridiques : 8 000 analyse financière de la situation juridique du Secrétariat, 38 000 conseils juridiques et 16 000 audit. <b>Économies</b> : nettes de (i) 85 000 provisions pour le personnel, (ii) 59 000 économies sur les services juridiques, (iii) 80 000 gains sur le change pour la période triennale 2019-2021, et (iv) 496 000 économies sur le budget 2020 pour la SC58.
<b>Sous-total</b>	<b>767</b>	<b>2,042</b>	<b>2,809</b>	
Déficit des recettes par rapport au budget		-10	-10	10 000 de revenus d'intérêts en moins.
Montants arrondis		-1	-1	
<b>Solde total du budget administratif 2021</b>	<b>767</b>	<b>2,031</b>	<b>2,798</b>	

9. Les points suivants sont soulignés pour examen par le Comité permanent :

- a. Les prévisions de recettes ont généralement été conformes au budget, à l'exception de l'impôt sur le revenu, qui a été supérieur au budget de 2 000 CHF, tandis qu'il n'y a pas eu d'autres revenus ni intérêts.
- b. Les coûts salariaux globaux de 3 233 000 CHF correspondaient à un taux d'exécution du budget de 89 % et les coûts salariaux ont représenté 70 % du montant total des dépenses prévues.
- c. Aucune augmentation du coût de la vie imposée par l'UICN n'était entrée en vigueur depuis 2011. Les augmentations salariales fondées sur les performances mises en œuvre par l'UICN en 2017 ont été appliquées au Secrétariat en 2021, conformément aux politiques et pratiques de l'UICN. En 2021, le Secrétariat a appliqué la politique de

promotion de l'UICN mise en place en 2019, conformément aux lignes directrices de l'UICN pour la promotion globale des ressources humaines. Les augmentations de salaires qui en ont résulté ont été intégrées au budget approuvé pour la période triennale (Résolution XIII.2, paragraphe 14 et annexe 1).

- d. Conformément aux dispositions de la Décision SC58-31, les provisions sont présentées dans deux lignes budgétaires distinctes : 1) « provisions pour le personnel » ; et 2) « provisions pour les contributions impayées ». Ceci devrait permettre une meilleure gestion et une plus grande transparence dans l'utilisation des provisions
  - e. Les provisions budgétisées pour le personnel ont augmenté de 38 000 CHF en raison de l'augmentation de la provision pour licenciement du personnel de 20 000 CHF, d'une augmentation de la provision pour rapatriement du personnel de 12 000 CHF et d'une augmentation de la provision pour congés du personnel de 6 000 CHF.
  - f. Sur le total des provisions budgétisées pour les contributions impayées de 140 000 CHF, le montant utilisé en 2021 a été de 59 000 CHF, laissant un solde inutilisé de 81 000 CHF. Le Secrétariat propose que ce solde inutilisé soit reporté à la ligne budgétaire « Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées », d'où il avait été affecté par la décision SC59-28 du Comité permanent, comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessous dans la section intitulée « *Ajustements proposés par le Secrétariat pour les soldes de 2021* ».
10. Conformément aux décisions prises par le Comité permanent mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus, le Secrétariat propose de reporter le montant des fonds préengagés à 2022. Le montant total des fonds pré-engagés est de 767 000 CHF, comme indiqué ci-dessus dans le tableau 1, colonne « Fonds préengagés/ planifiés en 2021 à dépenser en 2022 ».
  11. Les fonds qui, avant 2017, avaient été transférés à des projets non administratifs restent dans la catégorie des fonds non administratifs et sont utilisés aux fins spécifiques approuvées par la décision SC54-26. Une synthèse de ces activités figure dans le rapport sur les fonds non administratifs présenté à l'annexe 3. La pratique qui consistait à effectuer de tels transferts a été abandonnée en 2017.

#### *Révisions au budget administratif 2021 approuvées par le Comité permanent*

12. Les révisions suivantes ont été apportées au budget administratif en 2021 :
  - a. Le budget administratif 2021 approuvé à la COP13 a été révisé à la réunion virtuelle de la SC59 en juin 2021 (Décision SC59-27) afin de procéder à l'ajustement entre les lignes budgétaires concernant les déplacements du personnel, les salaires, les autres prestations liées à l'emploi et les recrutements et départs des personnels, dans les limites du budget approuvé du personnel.
  - b. En outre, conformément aux dispositions de la même décision SC59-27, les lignes budgétaires « salaires, charges sociales autres prestations liées à l'emploi » ont été fusionnées pour chaque poste budgétaire.
  - c. Par sa décision SC59-33, le Comité permanent a approuvé « l'affectation d'un montant de 25 000 CHF, à chacune des quatre Initiatives régionales Ramsar éligibles pour la réalisation de leurs activités en 2021, sous réserve que les IRR bénéficiaires se conforment à l'alinéa 8.d) de la Résolution XIII.9 », à prendre dans la ligne D « Appui aux Initiatives régionales » du budget administratif.

- d. Dans la décision SC59-34, le Comité permanent a également décidé que toute demande de fonds à prendre sur le budget administratif émanant des Initiatives régionales Ramsar s'accompagne d'un exposé sur la manière dont elles soutiennent les Parties contractantes dans la mise en œuvre de la Convention et de ses Résolutions et orientations, et que ces demandes soient rédigées en anglais ou accompagnées d'une traduction en anglais (les traductions informelles de type « Google Translate » revues par le Correspondant national pourront être acceptées) de façon à permettre au Sous-groupe sur les finances de prendre des décisions éclairées en temps opportun.
- e. Le Comité permanent a également approuvé l'utilisation des économies réalisées sur le budget 2020 pour un montant de 293 000 CHF dans les décisions suivantes : (i) dans la Décision SC59-35, le Comité permanent a approuvé l'affectation budgétée restante de 10 000 CHF à chacune de deux IRR dans le cadre de la décision SC58-28, pour les activités prévues en 2020, mais reportées à 2021, et pour décaissement en 2021, sur les économies réalisées sur le budget administratif 2020 ; (ii) dans la Décision SC59-28, le Comité permanent a approuvé l'affectation de 72 000 CHF pour faire face à l'augmentation des provisions pour contributions non acquittées dans le budget 2021 ; (iii) dans la décision SC59-29, le Comité permanent a approuvé l'utilisation de 25 000 CHF pour le développement et la production de la Journée mondiale des zones humides 2022 et de 86 000 CHF pour l'amélioration du site web de la Convention ; et (iv) dans la décision SC59-32, le Comité permanent a approuvé l'affectation de 90 000 CHF aux travaux du Groupe de travail sur l'examen du plan stratégique.
- f. Ces révisions figurent dans le budget 2021. Le montant des économies budgétaires restantes et non affectées pour 2020, soit 416 000 CHF, figure sur une ligne budgétaire distincte, sous le poste K « Divers - Fonds de réserve », à la ligne « Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées » à l'annexe 2.

*Ajustements proposés par le Secrétariat pour les soldes de 2021*

- 13. En 2021, le budget administratif approuvé pour 2021 a été dépassé sur les lignes budgétaires suivantes : (i) dépassement de 11 000 CHF sur la ligne « Recrutement et indemnités de départ » en raison des frais de déménagement liés au départ et au recrutement pour le poste de conseiller principal pour l'Asie en 2021 ; (ii) dépassement de 15 000 CHF sur la ligne budgétaire « Services de traduction pour le CP » en raison du volume plus élevé des documents et rapports à traduire pour la SC59 ; et (iii) dépassement de 23 000 CHF sur le poste « Interprétation simultanée aux réunions du CP » en raison des coûts d'interprétation supplémentaires à la réunion virtuelle de la SC59 et à la troisième conférence extraordinaire des Parties contractantes (ExCOP3) en octobre 2021.
- 14. Le Secrétariat propose les ajustements suivants au budget administratif pour 2021, comme indiqué dans la colonne H de l'annexe 2 : (i) couvrir le dépassement de 11 000 CHF du poste « Recrutement et indemnités de départ » en utilisant le solde non dépensé de la ligne budgétaire « Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi » dans le poste « Appui et conseils aux Régions » ; (ii) pour couvrir le dépassement de 15 000 CHF dans la ligne budgétaire « Services de traduction pour le CP » et de 23 000 CHF dans la ligne budgétaire « Interprétation simultanée aux réunions du CP » et 38 000 CHF dans la ligne budgétaire « Appui aux délégués du CP ».

15. Par ailleurs, comme il est indiqué plus haut, aux paragraphes 9.f et 12.e, le Secrétariat propose de reporter le solde inutilisé de 81 000 CHF des contributions non acquittées sur la ligne budgétaire « Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées », sur laquelle il avait été initialement prélevé par la décision SC59-28.
16. Les ajustements proposés ci-dessus concernent les lignes budgétaires approuvées, tandis que le budget administratif global approuvé pour 2021 reste inchangé.

### **Excédent 2021**

17. Le bilan des recettes et des dépenses pour 2021 figurant dans les états financiers vérifiés (voir annexe 1, tableau II) indique que le solde du fonds administratif était de 3 738 000 CHF à la fin de l'année. Ce montant comprend le solde du fonds administratif 2020 (au début de 2021) d'un montant de 3 318 000 CHF et le solde net des recettes sur les dépenses pour 2021 d'un montant de 420 000 CHF selon les états financiers vérifiés et les résultats du budget administratif 2021 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 (annexe 2).
18. Le solde du budget administratif 2021 ci-dessus comprend le fonds de réserve de 762 000 CHF qui correspond à 15 % du budget administratif annuel, soit le niveau maximum approuvé par la COP13 au paragraphe 33 de la Résolution XIII.2. Il n'est donc pas nécessaire de réaffecter des ressources à cette fin.
19. Le solde du fonds administratif comprend également les 196 000 CHF approuvés par l'ExCOP3 sur les économies réalisées sur le budget 2020 (Résolution ExCOP3.2 *Questions financières et budgétaires : Budget administratif de la Convention sur les zones humides pour 2022*) qui peuvent être utilisées en 2022. Ce montant inclut 76 000 CHF, soit ce qui avait été provisionné pour la période triennale 2019-2021 dans la Résolution XIII.2, paragraphe 15, afin de combler le déficit créé dans le budget administratif du Secrétariat pour couvrir le coût d'un nouveau poste d'assistant aux finances et à la comptabilité (des réductions ont été opérées dans les postes budgétaires des communications, déplacements, GEST et planification et renforcement des capacités, lesquels ont été comblés par cet excédent), et 120 000 CHF pour augmenter le montant du poste des contributions impayées en 2022.
20. Par ailleurs, ce solde inclut également les soldes préengagés de 767 000 CHF, y compris l'utilisation autorisée des excédents de 2018 (Décision SC57-47) et le budget intersessions ajusté de la SC59, ainsi qu'il est précisé dans le tableau 1 ci-dessus, sommes qui seront dépensées en 2022 et ont donc été incluses dans le budget 2022 (annexe 4).
21. Par ailleurs, le solde du fonds administratif comprend les économies réalisées sur le poste « Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées » pour un montant de 496 000 CHF<sup>3</sup> (en application de la décision SC59-26). Ce montant inclut l'ajustement proposé aux paragraphes 9.f et 15 ci-dessus.
22. Au début du mois d'avril 2022, le Comité permanent a approuvé, entre les sessions, une affectation à partir de cette ligne budgétaire jusqu'à un montant total de 89 500 CHF pour le recrutement du prochain Secrétaire général, conformément aux dispositions de la décision SC59-39 de novembre 2021. En conséquence, le solde de la ligne « Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées » est réduit à 406 500 CHF. Le Secrétariat propose de reporter ce solde au budget 2022 à servir de fonds de réserve supplémentaire, comme il est

---

<sup>3</sup> Ce montant a été réduit de 89 500 CHF pour obtenir un total de 406 500 CHF (ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 22).

indiqué au paragraphe 39 ci-dessous et à l'annexe 4. Le Comité permanent doit décider de l'affectation future de ce fonds de réserve supplémentaire, par exemple pour des ajustements futurs sur provisions pour contributions non acquittées.

23. L'excédent du budget administratif 2021 disponible, à la discrétion du Comité permanent, est donc de 1 517 000 CHF. Le Comité permanent est invité à décider de l'emploi de cet excédent. Le tableau 2 ci - dessous fournit les détails

Tableau 2: excédent du budget administratif 2021 à affecter (en milliers de CHF)

<b>(I) Solde du Fonds au 31 décembre 2021 selon les états vérifiés</b>	<b>3 738</b>
<b>Réserve, approuvée et préengagée :</b>	
Fonds de réserve à 15% (Résolution XIII.2, paragraphe 33)	762
Utilisation des économies réalisées sur le budget 2020 approuvée par l'ExCOP3 (pour combler des déficits et provisionner les impayés)	196
Soldes préengagés (tableau 1)	767
« Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées »	406,5
Recrutement du prochain Secrétaire général approuvé en avril 2022 par le SC en intersessions	89,5
<b>(II) Total de la réserve approuvée et préengagée</b>	<b>2 221</b>
<b>(III=I-II) Excédent administratif 2021 moins réserve approuvée et préengagée - à affecter</b>	<b>1 517</b>

24. Le Secrétariat suggère plusieurs utilisations possibles des économies réalisées dans la section ci-dessous sur le « Budget administratif 2022 » et sa sous-section sur « Utilisation possible de des économies réalisées en 2021 ».

#### Résultats pour 2021 : budget non administratif et contributions volontaires

25. Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe 1, section II, *État des recettes et des dépenses pour l'exercice clos au 31 décembre 2021*, des recettes de projets pour un montant de 462 000 CHF et des contributions volontaires de la Région Afrique<sup>4</sup> pour un montant de 11 000 CHF ont été versées en 2021, pour un total de recettes provenant de contributions volontaires non administratives de 473 000 CHF. Le détail des fonds non administratifs au 31 décembre 2021 figure à l'annexe 3.
26. Les contributions volontaires reçues en 2021 figurent dans le tableau 3 ci-dessous. Suivant les instructions du Comité permanent précisées dans sa Décision SC53-32, le tableau résume les contributions reçues et leur utilisation désignée. Il est fait référence aux priorités en matière de collecte de fonds des Parties contractantes indiquées à l'annexe 3 de la Résolution XIII.2.

<sup>4</sup> Voir le paragraphe 23 de la Résolution X.2, *Questions financières et budgétaires*, <https://www.ramsar.org/document/resolution-x2-financial-and-budgetary-matters>.

*Tableau 3 : Recettes des projets provenant de contributions volontaires non administratives reçues en 2021*

*(en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)*

<b>Donateur</b>	<b>Montant des recettes</b>	<b>Description</b>
Allemagne	212	Utilisation judicieuse des zones humides Caribéennes
Norvège	186	Priorités en matière de collecte de fonds Ramsar 2021-2022 - COP13
Norvège	18	Inventaire des zones humides d'Haïti
Norvège	17	Cours d'introduction à la Convention sur les zones humides
Fédération de Russie	18	Mission consultative Ramsar de Kurgalsky
Finlande	11	Cours d'introduction à la Convention sur les zones humides
<b>Total des recettes des projets</b>	<b>462</b>	

27. On constate une augmentation des contributions volontaires non administratives par rapport à 2020. Cette progression correspond à une reprise des activités (les contributions se sont élevées à 47 000 CHF en 2020).
28. En 2021, l'accord de partenariat avec Danone a été renouvelé avec la signature d'un nouvel accord triennal visant à accroître parmi les décideurs des secteurs public et privé la visibilité et la connaissance des zones humides à l'échelle mondiale.
29. Les Parties contractantes et d'autres donateurs potentiels ont été sollicités au sujet du financement des postes budgétaires non administratifs prioritaires identifiés à l'annexe 3 de la Résolution XIII.2. À cet égard, l'une des principales priorités dont les Parties doivent être conscientes en 2022 est le financement de la COP14, en particulier pour ce qui concerne la participation de délégués parrainés. Le Secrétariat souhaiterait que les Parties lui fournissent des indications sur les donateurs potentiels susceptibles de couvrir les frais de déplacements afin de permettre à toutes les Parties contractantes de participer à la COP14. Le Secrétariat a fourni des estimations sur le financement aux paragraphes 40 et 41 ci-dessous et fera tout son possible pour mobiliser des ressources et permettre aux délégués parrainés d'être présents à la session. Le Secrétariat estime qu'il faudrait envisager diverses options pour permettre à toutes les Parties contractantes de participer à la COP14, en tenant compte du nombre élevé des réunions internationales organisées en 2022 pour lesquelles les mêmes types de ressources devront être mobilisés, et les conséquences économiques de la COVID-19.
30. Conformément aux dispositions de la Décision SC57-51, le Secrétariat a pris des mesures pour mettre fin progressivement au programme du fonds de petites subventions en affectant des financements aux quatre projets approuvés dans cette décision. Trois projets ont été réalisés en 2021, et un projet recevra la dernière tranche de financements en 2022 après réception et examen du rapport final, s'il est jugé satisfaisant.
31. Le Secrétariat exprime sa sincère reconnaissance aux Parties contractantes et aux donateurs pour leurs contributions volontaires aux activités non administratives de la Convention.

#### *Contributions volontaires de la Région Afrique*

32. En 2021, la contribution volontaire nette des Parties contractantes de la région Afrique s'est élevée à 11 000 CHF.

33. Conformément aux dispositions de la Décision SC58-16, et sur la base du solde des contributions examiné par le Comité permanent à la fin 2018, le Secrétariat a attribué des fonds pour un montant total de 91 000 CHF aux Initiatives régionales Ramsar en Afrique qui ont été répartis comme suit : 30 333 CHF au Centre Ramsar pour l'Afrique orientale (RamCEA), 30 333 CHF à l'Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d'Afrique de l'Ouest (WaCoWet) et 30 333 CHF à l'Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet).
34. La première tranche a été distribuée à WACoWet et NigerWet en 2020 et à RamCEA en 2021. NigerWet et RAMCEa ont reçu la deuxième et dernière tranche en 2021 ; la deuxième et dernière tranche sera versée à WACoWet en 2022 à réception des rapports finaux.
35. Les fonds reçus en 2019, 2020 et 2021 pour une affectation future s'élèvent à 25 000 CHF, ainsi qu'il est indiqué dans le document SC59/2022 Doc.8.2 *État des contributions annuelles*, paragraphe 27.

### **Budget administratif 2022**

36. Une synthèse du budget proposé pour 2022 figure à l'annexe 4. Elle comprend le budget approuvé par l'ExCOP3 de 5 081 000 CHF ; l'utilisation autorisée des économies réalisées sur le budget 2020 pour 196 000 CHF ; les fonds préengagés du budget 2021 à dépenser en 2022 pour un montant de 767 000 CHF ; l'affectation approuvée en intersessions d'un montant pouvant atteindre 89 500 CHF pour le recrutement du prochain Secrétaire général, et le fonds de réserve supplémentaire de 406 500 CHF sur le « Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées ». Le montant total du budget administratif proposé pour 2022 s'élève donc à 6 539 000 CHF.
37. Le document SC59 Doc.21.2 *Rapport du Secrétariat sur les initiatives régionales Ramsar* n'a pas été examiné en 2021. Les IRR ont déjà reçu l'allocation maximale au cours des deux périodes triennales, et aucune autre allocation n'est donc prévue. Le budget 2022 approuvé par l'ExCOP3 comprend un montant total de CHF 100 000 inscrit à la ligne budgétaire IRR « Réseaux et centres régionaux ». Le Secrétariat propose de reporter ces fonds sur la prochaine période triennale, pour examen par la SC62 (mai-juin 2023) pour toute nouvelle IRR approuvée par la COP14.

### *Ajustements apportés au budget approuvé à l'ExCOP3*

38. Dans la décision intersessions d'avril 2022, le Comité permanent a approuvé une affectation supplémentaire de 89 500 CHF à la ligne budgétaire « Recrutement et indemnités de départ » à prendre sur la ligne budgétaire approuvée en 2021 « Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées » pour le recrutement du prochain Secrétaire général, conformément aux dispositions de la décision SC59-39.
39. Le Secrétariat propose que le solde de la ligne « Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées » d'un montant de 406 500 CHF soit ajouté au budget 2022 sous forme de réserve supplémentaire pour une future affectation par le Comité permanent. Ces ajustements sont présentés dans la colonne D du tableau figurant à l'annexe 4.

## Utilisation possible des excédents dégagés en 2021

40. Le Comité permanent pourrait souhaiter examiner les utilisations possibles des économies réalisées en 2021, compte tenu du fait que le fonds de réserve est à son niveau maximal. Le Secrétariat présente ci-dessous pour examen quelques propositions d'emploi possible de ces économies :
- a. 228 000 CHF pour couvrir le déficit du budget administratif affecté aux activités administratives du Secrétariat (communications : 120 000 CHF, déplacements du personnel : 60 000 CHF, mise en œuvre du GEST : 15 000 CHF, et planification et renforcement des capacités : 33 000 CHF en raison de la création d'un poste d'assistant financier et comptable (voir paragraphe 19 ci-dessus) pour la période triennale 2022-2024), soit un montant identique à celui alloué pour la période triennale 2019-2021 dans la résolution XIII.2, paragraphe 15. Cette allocation est prioritaire afin de pouvoir disposer d'un budget minimum pour financer les activités du Secrétariat et le poste d'assistant financier et comptable qui s'est avéré très efficace pour le fonctionnement du Secrétariat ;
  - b. Ainsi qu'il est indiqué dans le document SC59 Doc.13.1 *Examen de toutes les résolutions et décisions précédentes : Processus de réalisation de l'examen*, le Secrétariat a identifié un besoin en ressources supplémentaires pour passer aux étapes suivantes d'un montant de 10 000 CHF, sous réserve de l'approbation par le Comité permanent. Ce montant s'ajoute à un solde préengagé de 2 000 CHF sur le budget 2021 figurant à l'annexe 4, ce qui porte à 12 000 CHF le budget disponible 2021 pour l'examen des résolutions. Le Secrétariat propose que ces ressources soient prélevées sur les économies réalisées en 2021 et prie la CS59 d'approuver cette proposition.
  - c. 600 000 CHF pour couvrir les frais de déplacement des délégués à la COP14 si le Secrétariat n'est pas en mesure de réunir la totalité des fonds non administratifs nécessaires. Le Secrétariat a lancé une opération de collecte de fonds pour la COP14 pour les déplacements des délégués parrainés et plusieurs Parties ont déjà engagé des fonds à cette fin. Il sera toutefois difficile d'obtenir la totalité des fonds nécessaires compte tenu de la situation économique actuelle difficile et du nombre élevé de réunions internationales prévues en 2022.
41. Le Comité permanent est invité à examiner ces propositions concernant l'utilisation des excédents ainsi que la possibilité de constituer d'autres réserves opérationnelles lorsqu'il décidera de l'affectation des économies réalisées à la fin de la période triennale.

## Autres informations

42. Au cours de l'année 2021, le Secrétariat a poursuivi le suivi avec l'UICN de la méthode d'auto-évaluation proposée dans l'*Examen de la gestion financière des comptes des fonds non administratifs (restreints)* de l'UICN<sup>5</sup> d'octobre 2018. L'UICN développe et déploie des outils en ligne. Le Secrétariat suit ce processus et confirmera si une méthode similaire pourrait se révéler utile dans le contexte de la Convention.
43. À la suite de la demande de l'auditeur externe et de la décision SC57-39 du Comité permanent, la nouvelle méthode a été appliquée au calcul de la provision au titre des contributions à recevoir des Parties contractantes en 2019.

---

<sup>5</sup> Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc55-doc82-examen-par-luicn-des-finances-non-administratives>

44. Le Secrétariat s'est efforcé d'appliquer les Décisions SC57-44 et SC57-45 visant à encourager le versement des contributions annuelles en temps et en heure. En 2021, des rappels ont été envoyés par courrier électronique tous les trois mois aux Parties contractantes dont le solde des contributions annuelles restait impayé. Pour plus de détails, veuillez consulter le document SC58 Doc.8.3 *État des contributions annuelles*, paragraphes 16-21.
45. Conformément aux dispositions de la décision SC58-18, le Comité permanent doit prendre acte de l'état des contributions annuelles entre les sessions, dans le cadre d'une approche de groupe afin de confirmer les soldes impayés à recouvrer au cours de la période suivant la clôture des comptes et avant la signature des états financiers par l'audit. En conséquence, le Secrétariat a adressé le 24 janvier 2022 une demande au Comité permanent priant celui-ci de prendre acte de l'état des contributions mises en recouvrement au 31 décembre 2021. Aucune observation n'ayant été reçue au cours de la période considérée, les contributions non acquittées au 31 décembre 2021 sont considérées comme reconnues.

## Annexe 1

### État financier vérifié au 31 décembre 2021 (modèle de rapport suisse)

#### I. Bilan au 31 décembre<sup>6</sup>

<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>	Notes	2021	2020
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Liquidités et dépôts bancaires à court terme		6,946	5,634
Comptes à recevoir de Parties contractantes (net)	6	484	680
Autres comptes à recevoir	7	49	85
<b>Total actifs courants</b>		<b>7,479</b>	<b>6,399</b>
<b>Immobilisations (nettes)</b>	9	<b>17</b>	<b>13</b>
<b>Total actifs non courants</b>		<b>17</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>7,496</b>	<b>6,412</b>
<b>PASSIF ET SOLDE DES FONDOS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Sommes dues à l'UICN		135	61
Autres comptes à payer	8	1,054	655
Charges à payer		121	83
<b>Total passifs courants</b>		<b>1,310</b>	<b>799</b>
<b>Provisions</b>			
Rapatriement de personnel	5	133	121
Congés	5	132	125
Résiliation de contrats	5	192	172
<b>Total provisions</b>		<b>457</b>	<b>418</b>
<b>Fonds et réserves</b>			
Fonds de réserve administratifs	11	3,738	3,318
Fonds non administratifs - projets	12	1,991	1,877
<b>Total Fonds et réserves</b>		<b>5,729</b>	<b>5,195</b>
<b>TOTAL PASSIF ET SOLDE DE FONDOS</b>		<b>7,496</b>	<b>6,412</b>

<sup>6</sup> Voir les notes des états financiers vérifiés à [https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/report\\_auditor\\_ramsar\\_2021\\_e.pdf](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/report_auditor_ramsar_2021_e.pdf)

## II. État des recettes et des dépenses pour l'exercice clos au 31 décembre 2021

<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>		2021			2020		
		Notes	Fonds administratifs	Projets non administratifs	Total	Fonds administratifs	Projets non administratifs
<b>Recettes</b>							
<i>Revenus externes :</i>							
		3,779	-	3,779	3,779	-	3,779
		1,066	-	1,066	1,066	-	1,066
		-	11	11	-	12	12
		-	462	462	-	47	47
	10	227	-	227	185	-	185
		<b>5,072</b>	<b>473</b>	<b>5,545</b>	<b>5,030</b>	<b>59</b>	<b>5,089</b>
<b>Dépenses</b>							
<i>Dépenses d'exploitation :</i>							
		(518)	(136)	(654)	(416)	(75)	(491)
		(1,258)	(155)	(1,413)	(1,126)	(110)	(1,236)
		(588)	(48)	(636)	(527)	-	(527)
		(2,234)	-	(2,234)	(2,129)	(67)	(2,196)
		<b>(4,598)</b>	<b>(339)</b>	<b>(4,937)</b>	<b>(4,198)</b>	<b>(252)</b>	<b>(4,450)</b>
		<b>474</b>	<b>134</b>	<b>608</b>	<b>832</b>	<b>(193)</b>	<b>639</b>
<i>Autres recettes (dépenses) :</i>							
	4	7	(14)	(7)	(66)	(3)	(69)
		0	(6)	(6)	-	-	-
		(61)	-	(61)	(96)	0	(96)
		<b>(54)</b>	<b>(20)</b>	<b>(74)</b>	<b>(162)</b>	<b>(3)</b>	<b>(165)</b>
		<b>420</b>	<b>114</b>	<b>534</b>	<b>670</b>	<b>(196)</b>	<b>474</b>
<b>ÉTAT DES SOLDES</b>							
<b>pour l'exercice clos le 31 décembre</b>							
<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>		2021			2020		
		Fonds administratifs	Projets non administratifs	Total	Fonds administratifs	Projets non administratifs	Total
		3,318	1,877	5,195	2,648	2,073	4,721
	11	420	114	534	670	(196)	474
		<b>3,738</b>	<b>1,991</b>	<b>5,729</b>	<b>3,318</b>	<b>1,877</b>	<b>5,195</b>

### III. États des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>	2021	2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Excédent/(Déficit) des activités liées à l'exploitation</b>	<b>534</b>	<b>474</b>
Amortissement des actifs immobilisés	6	7
Augmentation/(diminution) des provisions pour arriérés de contributions	60	95
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des congés du personnel et des rapatriements	19	(41)
Augmentation/(diminution) de la provision pour licenciement	20	18
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir (montant brut)	136	1,590
Augmentation/(diminution) des dettes envers les organisations partenaires	74	(307)
(Augmentation)/diminution des autres débiteurs	36	57
Augmentation/(diminution) des contributions payées d'avance	227	(183)
Augmentation/(diminution) des créditeurs et charges à payer	48	54
Augmentation/(diminution) des charges sociales à payer	163	47
<b>Montant total des flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>1,323</b>	<b>1,811</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(11)	(4)
<b>Montant total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(11)</b>	<b>(4)</b>
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie de l'exercice</b>	<b>1,312</b>	<b>1,807</b>
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	5,634	3,827
<b>Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice</b>	<b>6,946</b>	<b>5,634</b>

## Annexe 2

### Résultats du budget administratif 2021 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

(en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Budget Ramsar 2021  Approuvé par la SC59  En milliers de CHF	Budget approuvé (par la COP13-avec les ajustements du Secrétariat autorisés par la SC59)  (A)	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020)  (B)	Solde préengagé en 2020 à dépenser en 2021 <sup>1</sup>  (C)	Utilisation autorisée par la SC59 des économies sur le budget 2020 <sup>2</sup>  (D)	Solde non engagé des économies de 2020 reportées sur 2021  (E)	Budget total disponible (avec report des fonds non engagés)  (F)=A+B+C +D+E	Dépenses effectives  (G)	Ajustements proposés par le Secrétariat  (H)	Solde   (I) =(F)-(G)+(H)
<b>RECETTES</b>									
Contributions des Parties	3,779	0	0	0	0	3,779	3,779	0	0
Contributions volontaires	1,065	0	0	0	0	1,065	1,065	0	0
Impôts sur le revenu	225	0	0	0	0	225	227	0	(2)
Autres revenus (y compris revenus d'intérêts)	12	0	0	0	0	12	0	0	12
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5,081</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5,081</b>	<b>5,071</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>DÉPENSES</b>									
A. Cadres supérieurs du Secrétariat & gouvernance	1,051	5	0	0	175	1,231	957		274
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1,011	0	0	0	151	1,162	953		209
Déplacements	40	5	0	0	24	69	4		65
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	532	45	164	111	50	902	540		362
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	396	0	0	0	45	441	309		132
Programme de CESP	30	0	53	0	0	83	27		56
Communications, traductions,	60	40	79	0	0	179	122		57

<b>Budget Ramsar 2021</b>	<b>Budget approuvé (par la COP13-avec les ajustements du Secrétariat autorisés par la SC59)</b>	<b>Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020)</b>	<b>Solde préengagé en 2020 à dépenser en 2021<sup>1</sup></b>	<b>Utilisation autorisée par la SC59 des économies sur le budget 2020<sup>2</sup></b>	<b>Solde non engagé des économies de 2020 reportées sur 2021</b>	<b>Budget total disponible (avec report des fonds non engagés)</b>	<b>Dépenses effectives</b>	<b>Ajustements proposés par le Secrétariat</b>	<b>Solde</b>
<b>Approuvé par la SC59</b>	<b>(A)</b>	<b>(B)</b>	<b>(C)</b>	<b>(D)</b>	<b>(E)</b>	<b>(F)=A+B+C</b>	<b>(G)</b>	<b>(H)</b>	<b>(I)</b>
<b>En milliers de CHF</b>									
publications et rapports									
Journée mondiale des zones humides	0	0	20	25	0	45	33		12
50 <sup>e</sup> anniversaire en 2021	0	0	8	0	0	8	8		0
Appui et développement Web/TI	36	0	4	0	0	40	40		0
Redéveloppement web	0	0	0	86	0	86	0		86
Déplacements	10	5	0	0	5	20	2		18
<b>C. Appui et conseils aux Régions</b>	<b>1,316</b>	<b>10</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>225</b>	<b>1,647</b>	<b>1,086</b>	<b>(11)</b>	<b>550</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1,251	0	0	0	200	1,451	1,079	(11)	361
Déplacements	65	10	0	0	25	100	7		93
Missions consultatives Ramsar	0	0	96	0	0	96	0		96
<b>D. Appui aux Initiatives régionales (IR)</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>97</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>217</b>	<b>140</b>		<b>77</b>
Groupe de travail sur les IR Res.XIII. 9, par. 9, par. 10	0	0	21	0	0	21	20		1
Rédaction de propositions pour les IRR	0	0	0	0	0	0	0		0
Activité 1: Bassin du fleuve Sénégal	25	0	0	10	0	35	35		0
Activité 2: Bassin de l'Amazone	25	0	76	10	0	111	35		76
Activité 3: Asie centrale	25	0	0	0	0	25	25		0
Activité 4: Indo-Birmanie	25	0	0	0	0	25	25		0
<b>E. Services scientifiques et techniques</b>	<b>774</b>	<b>5</b>	<b>114</b>	<b>90</b>	<b>328</b>	<b>1,311</b>	<b>633</b>		<b>677</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	621	0	7	0	226	854	558		296

<b>Budget Ramsar 2021</b>	<b>Budget approuvé (par la COP13-avec les ajustements du Secrétariat autorisés par la SC59)</b>	<b>Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020)</b>	<b>Solde préengagé en 2020 à dépenser en 2021<sup>1</sup></b>	<b>Utilisation autorisée par la SC59 des économies sur le budget 2020<sup>2</sup></b>	<b>Solde non engagé des économies de 2020 reportées sur 2021</b>	<b>Budget total disponible (avec report des fonds non engagés)</b>	<b>Dépenses effectives</b>	<b>Ajustements proposés par le Secrétariat</b>	<b>Solde</b>
<b>Approuvé par la SC59</b>	<b>(A)</b>	<b>(B)</b>	<b>(C)</b>	<b>(D)</b>	<b>(E)</b>	<b>(F)=A+B+C</b>	<b>(G)</b>	<b>(H)</b>	<b>(I)</b>
<b>En milliers de CHF</b>									
Déplacements	20	0	0	0	4	24	5		19
Déplacements Président du GEST	5	0	0	0	7	12	0		12
Mise en œuvre du GEST	35	5	35	0	24	99	34		65
Réunions du GEST	50	0	0	0	44	94	0		94
Plan stratégique SP5 (2022 - 2024)	0	0	0	90	0	90	0		90
ODD 6.61 (Inventaires)	0	0	72	0	0	72	0		72
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	43	0	0	0	23	66	36		30
<b>G. Administration/SISR/Web</b>	<b>489</b>	<b>11</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>611</b>	<b>505</b>	<b>11</b>	<b>118</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	334	0	0	0	3	337	335		2
Recrutement et indemnités de départ	60	0	10	0	0	70	81	11	0
Déplacements	0	0	0	0	0	0	0		0
Équipements/fournitures de bureau	95	0	0	0	13	108	65		43
Planification et renforcement des capacités	0	11	85	0	0	96	23		73
<b>H. Services au Comité permanent</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>250</b>	<b>168</b>	<b>0</b>	<b>82</b>
Appui aux délégués du CP	45	0	0	0	51	96	0	(38)	58
Réunions du CP	10	0	0	0	6	16	7		9
Services de traduction pour le CP	60	0	0	0	4	64	79	15	0
Interprétation simultanée aux réunions du CP	35	0	0	0	22	57	80	23	0
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	14	0	0	14	0		14

Budget Ramsar 2021  Approuvé par la SC59  En milliers de CHF	Budget approuvé (par la COP13-avec les ajustements du Secrétariat autorisés par la SC59)  (A)	Utilisation autorisée de l'excédent COP13 XIII.2 (pour 2020)  (B)	Solde préengagé en 2020 à dépenser en 2021 <sup>1</sup>  (C)	Utilisation autorisée par la SC59 des économies sur le budget 2020 <sup>2</sup>  (D)	Solde non engagé des économies de 2020 reportées sur 2021  (E)	Budget total disponible (avec report des fonds non engagés)  (F)=A+B+C	Dépenses effectives  (G)	Ajustements proposés par le Secrétariat  (H)	Solde  (I)
Examen des résolutions (Res. XIII.4)	0	0	3	0	0	3	2		2
J. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	560	0	0	0	0	560	513		47
Administration, ressources humaines, services financiers et services informatiques	560	0	0	0	0	560	513		47
K. Divers - Fonds de réserve	109	0	129	72	420	730	109	0	622
Provisions pour le personnel	50	0	0	0	73	123	38		85
Provision au titre des contributions impayées	0	0	68	72	0	140	59	(81)	0
Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées	0	0	0	0	416	416	0	81	496
Gains/pertes liés au change	0	0	0	0	(94)	(94)	(14)		(80)
Services juridiques	59	0	61	0	26	145	25		121
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>5,081</b>	<b>76</b>	<b>712</b>	<b>293</b>	<b>1,297</b>	<b>7,459</b>	<b>4,651</b>	<b>0</b>	<b>2,808</b>
<b>EXCÉDENT/(DEFICIT)</b>							<b>420</b>		<b>2,798</b>

Notes:

- 1) Voir le Tableau 1 pour le détail des fonds préengagés en 2021 à dépenser en 2022
- 2) Approuvée par les décisions de la SC59.

### Annexe 3

#### Projets financés à partir de fonds affectés, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

(en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Numéro du projet	Nom du projet	Solde (déficit) au 31 Décembre 2020 (DR)/CR	Recettes en 2021 (DR)/CR	Dépenses en 2021 (DR)/CR	Transferts de projet et imputations croisées (DR)/CR	Solde (déficit) au 31 décembre 2021 (DR)/CR
<b>Coopération internationale</b>						
R100163	SGF-2009-2020	54	-	(36)	-	18
R100265	SGA-Pre-2016	231	-	-	-	231
R100266	SGA-2016	22	-	-	-	22
R100364	WFF-2014	26	-	-	-	26
R100365	WFF - 2015-2021	188	19	(56)	-	150
R100407	IR Asie centrale (Norvège)	3	-	(2)	-	0
R100408	Fonds Nagao pour les zones humides (NEF Japon)	159	-	(19)	-	140
<b>Total de la coopération internationale</b>		<b>681</b>	<b>19</b>	<b>(114)</b>	<b>-</b>	<b>586</b>
<b>Sites inscrits sur la Liste Ramsar</b>						
R100110	RAM	53	12	10	(16)	60
<b>Total des Sites inscrits sur la Liste Ramsar</b>		<b>53</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>(16)</b>	<b>60</b>
<b>Other</b>						
R100100	Admin	396	19	(59)	-	359
R100102	Redéveloppement SISR	39	-	(1)	-	38
R100103	Redéveloppement Web	64	-	-	-	64
R100104	Développement	27	-	-	-	27
R100105	Examen scientifique	33	-	-	-	33
R100106	Plan stratégique 2016	18	-	-	-	18
R100108	Traduction COP12 (FOEN-CH)	45	-	-	-	45
R100190	Cycle de l'eau	11	-	-	-	11
R100311	Rio Cruces	52	-	-	-	52
R100640	COP14 - Chine	(4)	-	-	-	(4)
R100700	CESP	11	-	-	-	11
R100816	Danone 2016-2021	131	2	(75)	-	57
R100904	GEST NON ADMINISTRATIF	145	-	-	-	145
R100915	TRAVAUX LIÉS AU GENRE	11	-	(18)	11	5
R100916	Renforcement des capacités non administratives	-	37	-	-	37
R100917	Inventaires nationaux des zones humides	-	143	-	-	143
R101006	Changement climatique	28	15	(3)	-	40
R101007	Tourbières tropicales	53	-	(27)	-	27
R101108	50 <sup>e</sup> anniversaire Ramsar 2021	16	-	(16)	-	-
<b>Total pour autres</b>		<b>1,076</b>	<b>215</b>	<b>(199)</b>	<b>16</b>	<b>1,108</b>
<b>Initiatives régionales</b>						
R100146	Zones humides des Caraïbes	(2)	212	(11)	-	(200)

R100200	AVC, Initiatives régionales africaines	68	11	(42)	-	37
<b>Total des Initiatives régionales</b>		<b>66</b>	<b>224</b>	<b>(53)</b>	<b>-</b>	<b>236</b>
<b>Grand Total</b>		<b>1,876</b>	<b>470</b>	<b>(356)</b>	<b>-</b>	<b>1,990</b>

## Annexe 4

### Budget administratif proposé pour 2022

(en milliers de CHF incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Budget Ramsar 2022 Approuvé par l'ExCOP3  en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par l'ExCOP3)  (A)	Utilisation autorisée par la SC59 des économies sur le budget 2020 (approuvée par l'ExCOP3)  (B)	Fonds préengagés de 2021 à dépenser en 2022  (C)	Ajustements au budget 2022 approuvés à l'ExCOP3 *  (D)	Total du budget 2022  (E)=(A)+(B)+(C)+(D)
<b>RECETTES</b>					
Contributions des Parties	3,779	0	0	0	3,779
Contributions volontaires	1,065	0	0	0	1,065
Impôts sur le revenu	225	0	0	0	225
Autres revenus (y compris revenus d'intérêts)	12	0	0	0	12
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5,081</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5,081</b>
<b>DÉPENSES</b>					
<b>A. Cadres supérieurs du Secrétariat</b>	<b>1,030</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,035</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	990	0	0		990
Déplacements	40	5	0		45
<b>B. Mobilisation des ressources et sensibilisation</b>	<b>594</b>	<b>45</b>	<b>211</b>	<b>0</b>	<b>850</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	438	0	0		438
Programme de CESP	30	0	56		86
Communications, traductions, publications et rapports	60	40	57		157
Journée mondiale des zones humides	0	0	12		12
Appui et développement Web/TI	56	0	0		56
Redéveloppement Web	0	0	86		86

<b>Budget Ramsar 2022</b> <b>Approuvé par l'ExCOP3</b>  <b>en milliers de francs suisses (CHF)</b>	<b>Budget approuvé</b> <b>(approuvé par</b> <b>l'ExCOP3)</b>  <b>(A)</b>	<b>Utilisation</b> <b>autorisée par la</b> <b>SC59 des</b> <b>économies sur le</b> <b>budget 2020</b> <b>(approuvée par</b> <b>l'ExCOP3)</b>  <b>(B)</b>	<b>Fonds préengagés</b> <b>de 2021 à</b> <b>dépenser en 2022</b>  <b>(C)</b>	<b>Ajustements au</b> <b>budget 2022</b> <b>approuvés à</b> <b>l'ExCOP3 *</b>  <b>(D)</b>	<b>Total du budget</b> <b>2022</b>  <b>(E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>
Déplacements	10	5	0		15
<b>C. Appui et conseils aux Régions</b>	<b>1,237</b>	<b>10</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>1,343</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1,170	0	0		1,170
Déplacements	67	10	0		77
Missions consultatives Ramsar	0	0	96		96
<b>D. Appui aux Initiatives régionales (IR)</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>176</b>
Réseaux et centres régionaux **	100	0	0		100
Report Bassin de l'Amazone 2021	0	0	76		76
<b>E. Services scientifiques et techniques</b>	<b>839</b>	<b>5</b>	<b>224</b>	<b>0</b>	<b>1,068</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	651	0	0		651
Déplacements	18	0	10		28
Déplacements Président du GEST	5	0	12		17
Mise en œuvre du GEST	35	5	40		80
Réunions du GEST	50	0	0		50
Plan stratégique SP5 (2022 - 2024)	0	0	90	-	90
ODD 6.61 (Inventaires)	0	0	72		72
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	80	0	0		80
<b>G. . Administration/Web</b>	<b>481</b>	<b>11</b>	<b>73</b>	<b>89.5</b>	<b>654</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	337	0	0		337
Recrutement et indemnités de départ	49	0	0	89.5	138
Déplacements	0	0	0		0

<b>Budget Ramsar 2022</b> <b>Approuvé par l'ExCOP3</b>  <b>en milliers de francs suisses (CHF)</b>	<b>Budget approuvé</b> <b>(approuvé par</b> <b>l'ExCOP3)</b>	<b>Utilisation</b> <b>autorisée par la</b> <b>SC59 des</b> <b>économies sur le</b> <b>budget 2020</b> <b>(approuvée par</b> <b>l'ExCOP3)</b>	<b>Fonds préengagés</b> <b>de 2021 à</b> <b>dépenser en 2022</b>	<b>Ajustements au</b> <b>budget 2022</b> <b>approuvés à</b> <b>l'ExCOP3 *</b>	<b>Total du budget</b> <b>2022</b>
	<b>(A)</b>	<b>(B)</b>	<b>(C)</b>	<b>(D)</b>	<b>(E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>
Équipements/fournitures de bureau	95	0	0		95
Planification et renforcement des capacités	0	11	73		84
<b>H. Services au Comité permanent</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>175</b>
Appui aux délégués du CP	45	0	0		45
Réunions du CP	10	0	9		19
Services de traduction pour le CP	60	0	0		60
Interprétation simultanée aux réunions du CP	35	0	0		35
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	14		14
Examen des résolutions (Res. XIII.4)	0	0	2		2
<b>J. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)</b>	<b>541</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>541</b>
Administration, ressources humaines, services financiers et services informatiques	541	0	0		541
<b>K. Divers - Fonds de réserve</b>	<b>109</b>	<b>120</b>	<b>62</b>	<b>406.5</b>	<b>697</b>
Provisions pour les personnels	20	0	0		20
Provision au titre des contributions impayées	30	120	0		150
Fonds de réserve supplémentaire ***	0	0	0	406.5	407
Gains/pertes liés au change	0	0	0		0
Services juridiques	59	0	62		121
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>5,081</b>	<b>196</b>	<b>767</b>	<b>496</b>	<b>6,539</b>

**Notes :**

\*suivant la décision intersessions du Comité permanent du début avril 2022

\*\* pour examen par la SC62 (mai-juin 2023) pour toute nouvelle Initiative régionale approuvée par la COP14.

\*\*\* pris sur le poste Budget 2020 - SC58 et économies non engagées reportées